

# Procès-verbal n°3 du Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 10 Janvier 2024
À :	18h30 – District Gard-Lozère
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Stéphanie ALBEROLA. Mrs Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, David MIDIONNE, Philippe MOREL, Jean Marie ROUFFIAC. Dr Jean-François CHAPELLIER.
Absent excusé :	Mme. Rachel MARTIN
Assistent à la réunion :	Mr. Frédéric ALCARAZ, Claude BOUILLET, Teddy GRAS, Nicolas RAINVILLE

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

## Préambule

Le Secrétaire Général remercie les membres présents et procède à l'appel des membres.

## Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°2 du 02.11.2023

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

## Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérés comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

## Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- M. Balestracci Victor, Président de la CDA de Haute Garonne.

présentent leurs très sincères condoléances à la famille.

## Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
18.11.2023	Nice	Collège des Présidents de Ligues et de Districts
25.11.2023	Montfrin	Inauguration Rue Guillaume Dathueyt
29.11.2023	DGL	Entretien avec Nîmes Métropole



09.12.2023	Sernhac	Arbre de Noël de l'UNAF
12.12.2023	Milhaud	RDV en Mairie
16.12.2023	Paris	Assemblée fédérale FFF
29.12.2023	Nîmes	Tournoi futsal Gazelec
06.01.2024	Poulx	Cérémonie Remise Label Jeunes

## Courriers Clubs

### 750342 – NIMES METROPOLE

- Nous invitait à la remise des récompenses du tournoi de futsal U10F-U11F. *Noté, MM. Fercak, Collavoli et M. D'Anna y participeront.*

### 539959 – AS POULX

- Se plaignant de la gestion de la FMI par la LFO. *Noté.*

### 503313 – NIMES OL.

- Nous invitait à l'Assemblée Générale de l'Association. *M. Anjolras et M. D'Anna y participeront.*

## Diverses Correspondances

### Ligue de Football Occitanie :

- Nous transférant un mail du CROS Occitanie sur Plan d'Animation Territorial des JOP 2024. *Noté.*

### FFF :

- Par l'intermédiaire de M. Diallo, nous communique un courrier concernant le plan d'engagement sociétal de la FFF. *Noté. Diffusion auprès des clubs*
- Nous informant de la livraison de posters des lois du jeu Futnet. *Noté.*

### District de la Côte d'Opale :

- Lance un appel à Solidarité suite aux catastrophes survenues en Novembre 2023. *Noté.*
  - o Le Comité accorde une aide de 1 000€ pour cette cause.

### ANPDF :

- Nous adressant le Procès-Verbal du Comité de Direction du 22.11.2023. *Noté*

### UNAF :

- Nous informe que nos jeunes arbitres du Gard-Lozère se sont qualifiés pour la phase régionale. *Noté*

### Maire du Martinet :

- Nous invitait à l'inauguration de la Salle polyvalente Victorin DUGUET. *Noté*

### Département du Gard :

- Qui récence les actions « Sport santé » dans le Gard. *Noté.*

## Paiement des officiels par les clubs

Après l'instauration et la mise en place de la procédure de paiement des officiels faite directement par le District pour avance aux clubs et pour ensuite être débité sur le compte footclub des clubs, il est décidé à l'unanimité de mettre en place pour chacune des compétitions un système mutualisé de paiement des officiels ;

A savoir, que pour chaque compétition le montant total des indemnités et frais de déplacement des officiels est divisé à parts égales pour l'ensemble des clubs composant ladite compétition.

Par conséquent, le Comité décide de modifier l'Article 23 alinéa 2 des Règlements Généraux du District par ce qui suit :



## Art. 23 - Frais d'officiels

1. Les frais de déplacement des officiels sont calculés de ville à ville, sur la base du barème kilométrique de la FFF, en tenant compte du trajet le plus court (aller et retour).

Le kilométrage visible sur les convocations officielles est donné à titre purement indicatif, et ne saurait engager la responsabilité du District quant à une éventuelle erreur.

2. ~~Pour toutes les rencontres officielles du District, les frais d'officiels sont supportés par moitié par les deux Clubs en présence, à l'exception des finales des Coupes du District.~~ **Pour toutes les rencontres officielles du District, les indemnités et frais d'officiels sont supportés par l'ensemble des Clubs participant aux compétitions District dans lesquelles leurs équipes participent, à l'exception des finales des Coupes du District. Pour chaque compétition, les indemnités et frais d'officiel sont mutualisés et répartis uniformément à l'ensemble des clubs participants. Pour cela, le District éditera pour chaque compétition un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités et frais d'officiel enregistrés et débitera sur le compte District de chaque club pour chaque compétition le montant ci-rapportant.**

3. Ces dispositions s'appliquent également, s'il y a lieu, lorsqu'un match officiel n'aura pas été joué par suite d'un cas de force majeure.

4. Toutefois, si un officiel est demandé par un seul Club, celui-ci prendra les frais à sa charge.

Date d'effet : immédiat

*Le Comité approuve à l'unanimité.*

## Demande de subvention FDVA

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) a lancé sa campagne 2024 : En cliquant sur le lien ci-dessous vous retrouverez toutes les informations utiles par département sur cette subvention dont les associations peuvent bénéficier.

[https://www.ac-montpellier.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-nouveaux-services-mode-d-emploi-en-region-occitanie-122636?fbclid=IwAR14yBj2FGpXx9A9q9zcAR-FwB7sfbjkXbK1z19dSRLESXIObD\\_NQjc0S8E](https://www.ac-montpellier.fr/fdva-2-fonctionnement-global-et-nouveaux-services-mode-d-emploi-en-region-occitanie-122636?fbclid=IwAR14yBj2FGpXx9A9q9zcAR-FwB7sfbjkXbK1z19dSRLESXIObD_NQjc0S8E)

## Point sur les délégués du District

La commission départementale de gestion et de suivi des délégués, se réjouit du dernier recrutement.

En effet 5 délégués stagiaires sur les 6 ont débutés leurs parcours, après avoir été accompagnés au minimum deux fois chacun, Messieurs GALAI Salim, JODAR Frédéric, MAZZOLA Laurent et MOULIN Mickael officient désormais seuls sur les rencontres de championnat voire de Coupes Départementales.

Des retours positifs de la part de clubs mais également de leurs accompagnateurs démontrent le potentiel des dernières recrues.

Seul un délégué stagiaire n'a pas été confirmé dans la fonction de délégué.

A ce jour, trois nouveaux candidats vont faire leur apparition très certainement au cours du mois de février 2024, après une formation et des accompagnements. Ils seront proposés comme délégués stagiaires.


## Prochain Comité

- A définir

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Président,  
Francis ANJOLRAS,

Le Secrétaire Général,  
Damien JURADO

Le Président  
  
Francis ANJOLRAS  
DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL  
LE PRÉSIDENT  
F. ANJOLRAS

  
DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DAMIEN JURADO